
LE POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Vous envisagez de cesser votre activité au cours des prochaines années ...

Le conseiller transmission peut vous permettre :

- * d'obtenir des informations sur l'ensemble des démarches à effectuer,
- * de bénéficier d'un appui pour formaliser votre projet de transmission et vous accompagner dans sa mise en œuvre,
- * d'être orienté vers différents spécialistes, suivant votre situation,
- * d'être informé sur les dispositifs d'accompagnement existants.

La cessation d'activité est un projet qui se prépare : le Point accueil transmission peut vous accompagner dans votre démarche, en vous garantissant confidentialité et neutralité du conseil.

Ce service est gratuit pour le bénéficiaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Marie Céline HERAIL
sud Ardèche
06 42 24 81 08

Denis JAMMES
nord Ardèche
06 75 15 00 66

Chambre d'Agriculture
4, avenue de l'Europe Unie
BP 114 - 07001 PRIVAS Cedex
point-accueil-transmission@ardeche.chambagri.fr
04.75.20.28.30

Un rendez-vous est possible sur l'exploitation ou dans nos bureaux : Privas, Annonay, Aubenas, Coucouron, le Cheylard, Tournon/Rhône.

Service financé par

